



Quel mode de diffusion pour votre thèse ?

Diffusion Internet

- Votre thèse bénéficie d'une visibilité totale sur la toile.
- Elle est référencée sur les moteurs de recherche tels que Google et peut être consultée par l'ensemble des internautes.

Diffusion Intranet avec embargo

- Votre thèse n'est accessible qu'aux membres de l'établissement de soutenance ainsi qu'à l'ensemble de la communauté universitaire pour la durée que vous aurez précisée.
- Votre thèse sera ensuite accessible sur Internet.
- Un embargo n'excédant pas 2 ans est recommandé.

Confidentialité : pas de diffusion sur Internet/intranet

- Cette demande de confidentialité est faite par le doctorant, le directeur de thèse ou le jury. La décision de confidentialité relève seule du président de l'Université qui décide du caractère confidentiel et de la durée de confidentialité.
- Une thèse soumise à confidentialité ne pourra en aucun cas être diffusée, reproduite ou communiquée pendant toute la durée de confidentialité.
- À la fin de la confidentialité, votre thèse sera accessible sur Internet.



Vous n'avez précisé aucun de ces modes de diffusion

- Votre thèse sera mise en ligne sur le réseau Intranet de l'Université.

Conseils

- Certains éditeurs peu scrupuleux vous proposent de publier votre thèse sans aucun travail de remise en forme ou d'édition scientifique et vous font ainsi signer des contrats d'exclusivité. Avant de signer tout contrat, prenez bien le temps de lire ce dernier et de vous renseigner auprès de votre directeur de thèse ou de votre bibliothèque. Renoncer à ses droits d'auteur n'est pas anodin.
- Diffusez ouvertement votre thèse n'augmente pas les risques de plagiat ! Contrairement aux idées reçues, plus une thèse est diffusée en accès restreint, moins elle est consultée et lue et plus les risques de plagiat et de copie sont grands. Il est plus facile de repérer un plagiat lors d'une diffusion internet qu'intranet.

Une question ?
Contactez-nous :

ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr